

Procès-verbal des délibérations du Bureau syndical			
Séance du jeudi 5 décembre 2024 à 16h		N° Délibération	DBS-2024-XI-01
Convocation 28/11/2024	CAIRE - Haguenau	PJ	-

Présents	10	Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Patrice HILT, M. Roger ISEL, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT et M. Claude STURNI.
Membres en exercice	17	

Excusés	7	Mme Marie-Odile BECKER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Paul HEINTZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Hubert WALTER et M. Etienne WOLF.
----------------	----------	--

ORDRE DU JOUR

DBS 2024-XI-01 Adoption du compte financier unique

Séance du jeudi 5 décembre 2024 à 16h
Espace CAIRE à Haguenau

Délibération BS n°2024-XI-01 : Adoption du compte financier unique

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

L'article 205 de la loi de finances 2024 prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) à partir de l'exercice 2024 et au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

Deux prérequis cumulatifs doivent être validés pour pouvoir mettre en œuvre le CFU :

- Avoir adopté le référentiel M57 pour les budgets administratifs,
- Avoir dématérialisé les documents budgétaires.

Les budgets du PETR de l'Alsace du Nord remplissant les conditions précitées, le PETR souhaite mettre en œuvre le CFU dès l'exercice 2025 pour son budget principal.

DECISION

Le Bureau syndical,
Sur la proposition du rapporteur,
À l'unanimité,

Décide la mise en place du CFU dès le compte de l'exercice 2025.

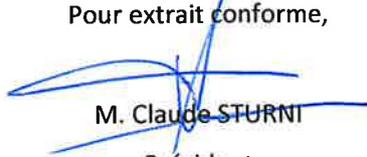
Autorise M. le Président, ou le Vice-Président par délégation, à réaliser toutes les démarches utiles à cette fin.

Affiché au siège du PETR, le

10/12/2024

Pour ampliation

Pour extrait conforme,


M. Claude STURNI
Président